



**Expertise Audit**  
145 Avenue Thiers  
33100 BORDEAUX

**In Extenso**

**IN EXTENSO AUDIT**  
106 Cours Charlemagne  
69002 LYON

## **SOCIETE LE NOBLE AGE**

**Société anonyme**

**7 Boulevard Auguste Priou  
44120 VERTOU**

---

**Attestation des commissaires aux  
comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de  
l'article L. 225-115 5° du code de  
commerce relatif au montant global  
des versements effectués en  
application des 1 et 4 de l'article 238  
bis du code général des impôts pour  
l'exercice clos le 31 Décembre 2020**

Assemblée générale d'approbation des  
comptes de l'exercice clos le 31 décembre  
2020



**Expertise Audit**  
145 Avenue Thiers  
33100 BORDEAUX

**In Extenso**

**IN EXTENSO AUDIT**  
106 Cours Charlemagne  
69002 LYON

## **SOCIETE LE NOBLE AGE**

**Société anonyme**

**7 Boulevard Auguste Priou  
44120 VERTOUC**

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de  
commerce relatif au montant global des versements effectués en  
application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des  
impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2020

---

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

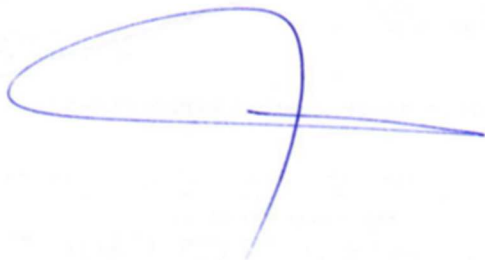
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 158.950 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Bordeaux et Nantes, le 1er Juin 2021  
Les Commissaires aux Comptes

**EXPERTISE AUDIT ADVISORY**  
**Christophe ROUSSELI**



**IN EXTENSO AUDIT**  
**Françoise GRIMAUD PORCHER**



**ATTESTATION DES VERSEMENTS DE PARRAINAGE,  
MECENAT**

**Prévue à l'article L.225-115 5° du code de commerce et  
article 238 bis al. 1 et 4 du code général des impôts**

Je soussigné, Damien BILLARD, Directeur Général Délégué aux Finances de la société LNA Santé certifie que le montant global des versements effectués par la société LNA Santé au titre de parrainage, mécénat s'est élevé, pour l'exercice clos au 31/12/2020 à la somme de 158 950 €.

Fait à VERTOU, le 27 mai 2021

Le Directeur Général Délégué aux Finances

Damien BILLARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. BILLARD', written over the printed name 'Damien BILLARD'.